

RAPPORT N° 18/5.21
PRÉAVIS N° 18/5.21

Demande d'un crédit de CHF 335'500.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines au sud du chemin du Point-du-Jour, subside de l'établissement Cantonal d'Assurances du Canton de Vaud (ECA) non déduit.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission du Conseil Communal, formée de Mesdames Brigitte COENDOZ, Eva FROCHAUX, Béatrice GENOUD, Dominique KUBLER, Sylvie TRUDU et Messieurs Lucien REY et Alexandre GANNA, président rapporteur, s'est réunie une seule fois le mardi 18 mai 2021. Elle fut assistée en début de séance par Messieurs André JACCARD, chef de Service et Eric FAVRE, responsable des Services techniques, Monsieur Jean-Jacques AUBERT, municipal, étant malade. Ces personnes nous ont présenté les tenants et aboutissants de cette requête par force détails et d'illustrations. L'abondante documentation visuelle fournie était précise et nous a permis de cerner le bien-fondé de ce préavis. Nous les remercions pour le développement et les précisions apportées en complément du préavis concerné.

2 DEVELOPPEMENT

Sur cette partie du réseau construite entre 1960 et 1970, l'eau et le gaz ont des fuites. Hormis le fait connu et évident que les fuites de gaz peuvent devenir dangereuses, ces fuites peuvent polluer tant l'eau potable que les eaux claires qui se déversent dans la Morges. En plus d'éviter des pollutions régulières, comme indiqué dans le préavis, ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité des réseaux du quartier.

Les propriétaires privés des parcelles sur lesquelles il faudra intervenir pour le remplacement des tuyaux ont été contactés par le service d'Infrastructures et gestion urbaine. Ils ne s'opposent pas aux fouilles sur leurs terrains. Aucun arbre majeur ne devra être abattu pour accéder aux tuyaux et les haies arrachées seront replantées par la Commune.

Actuellement, les conduites d'eau sont en fonte grise et seront remplacées par des tuyaux en polyéthylène. Ce seront les services communaux qui feront le travail grâce aux qualifications de leurs soudeurs. Il ne sera ainsi pas nécessaire de sous-traiter.

Demande d'un crédit de CHF 335'500.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines au sud du chemin du Point-du-Jour, subside de l'établissement Cantonal d'Assurances du Canton de Vaud (ECA) non déduit.

3 FINANCES ET DELAIS

Il n'y aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement, les comptes étant affectés et/ou bénéficiaire. Les travaux devraient commencer à l'automne et se terminer avant la fin de l'année.

4 QUESTIONS

Les commissaires ont particulièrement été attentifs à quelques aspects techniques de ces réalisations.

Quelle est la durée de vie estimée des nouvelles conduites ? « Notre expérience ne nous permet pas d'affirmer les chiffres, mais le polyéthylène est capable de durer pour environ 80 ans. »

Est-il possible de repousser ces travaux ? « C'est possible, mais au risque d'avoir des interventions urgentes, de priver des résidents d'eau, que certains habitants se retrouvent avec la cave pleine d'eaux usées. La perte actuelle en eau potable a été chiffrée à environ 650'000m³ en 2020. »

Est-il indispensable d'augmenter le diamètre des conduites de gaz ? « Le gaz étant une énergie de transition vers des énergies renouvelables, sa consommation devrait diminuer. Le but n'est pas de vendre plus, mais de garantir l'approvisionnement. De plus, ces diamètres sont standardisés. En ce qui concerne l'apport en biogaz, notre commune fournit dès 2020 5% de ce gaz, et une augmentation de 0.7% par an est prévue jusqu'en 2030, ceci dans le but d'atteindre les 10% d'ici à 2035. »

Est-il également prévu de remplacer les conduites du chemin du Banc-Vert ? « Ce n'est pas d'actualité, car ces conduites ne sont âgées que d'une trentaine d'années. »

Demande d'un crédit de CHF 335'500.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines au sud du chemin du Point-du-Jour, subside de l'établissement Cantonal d'Assurances du Canton de Vaud (ECA) non déduit.

5 CONCLUSIONS

Comme quasiment à chaque fois lors des « Commissions tuyaux », nous profitons lors de ces séances de présentation pour comprendre plus avant nos réseaux et leurs fonctionnements. Cependant l'inéluctable du remplacement, l'amélioration des réseaux et le maintien des services à la communauté, font que les conclusions des rapports sur ces préavis sont pratiquement toujours les suivantes, ainsi par six voix pour et une abstention, nous vous proposons :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 335'500.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines au Sud du chemin du Point-du-Jour, subside de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud(ECA) non déduit ;
2. De dire que le montant de CHF 335'500.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 16'775.00 par an à porter en compte dès le budget 2022.

au nom de la commission,
le président-rapporteur

A. Ganna

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 02 Juin 2021.